

Six médecins du Limousin, spécialistes ou généralistes, membres de l'association AMLP, ont animé une conférence-débat sur les pesticides et la santé, le 19 décembre dernier à Tulle, avec le soutien de la fédération Départementale Corrèze Environnement.

Santé

Pesticides: attention danger !

«**C**ertains produits phytosanitaires sont liés à la survenue de maladies neurologiques comme la maladie de Parkinson, qui a été reconnue maladie professionnelle chez les agriculteurs», indique le docteur Pierre-Michel Périnaud.

«Ils favorisent aussi les tumeurs cérébrales, cancers du sang (lymphomes, myélomes, leucémies...), troubles de fertilité, cancers hormono-dépendants (testicules, sein, prostate), de pubertés précoces, troubles métaboliques comme l'obésité, le diabète...», ajoute le médecin généraliste limougeaud en explicitant un rapport du Sénat de 2012 et de l'INSERM de juin 2013. Ce praticien est à l'origine d'un appel lancé par les médecins limousins contre l'usage des pesticides en mars dernier. Il préside actuellement l'association AMLP (Alerte des médecins limousins sur les pesticides).

L'ÉQUILIBRE HORMONAL PERTURBÉ

Dernièrement, avec cinq autres confrères limousins, il a animé à Tulle une conférence-débat sur les pesticides et la santé à la demande de Corrèze Environnement. La conférence a attiré une centaine de personnes dont des élus et agriculteurs. L'absence de membres de l'Agence Régionale de Santé a été déplorée.

Le Docteur Joseph Mazé a montré, cartes et rapport de l'Institut National de Veille Sanitaire à l'appui, l'imprégnation générale en résidus de pesticides en France, dans les cours d'eau, chez les habitants, dans la nourriture. 90% de la population possède des traces d'organophosphorés dans le corps. «Même des produits retirés du marché en 2003 comme l'atra-



La salade est l'un des aliments qui contient le plus de résidus de pesticides (photo : DR)

zine sont encore retrouvés dans les urines», déplore le médecin.

Le Docteur Sandrine Taillefer, endocrinologue à Tulle a précisé les particularités des perturbateurs endocriniens. «Certains pesticides ont la faculté de perturber l'équilibre hormonal, déclenchant des pathologies retardées dans le temps pour la personne soumise au produit, mais aussi à la génération voire les générations suivantes, en cas d'exposition au cours de la croissance in utero et dans l'enfance (malformations gé-

nitales, cancers hormono-dépendants...)», précise-t-elle.

«De plus, ces effets de perturbation hormonale se manifestent à des doses infimes, largement en dessous des seuils donnés par les tests toxicologiques classiques».

nitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) produisait déjà en 2009, puis en 2012, une liste d'une quarantaine de produits phytosanitaires à mettre en restriction d'usage vu leur dangerosité potentielle ou avérée.

été relevées comme la formation des jeunes agriculteurs aux solutions alternatives, la réorientation des subventions vers les non-utilisateurs de pesticides toxiques, assurer des marchés (restauration de collectivités notamment) pour les produits non cultivés de façon intensive. La population doit être amenée à apprécier un produit pour son goût et sa qualité sanitaire et non uniquement pour son aspect visuel.

«Même des produits retirés du marché en 2003 comme l'atrazine sont encore retrouvés dans les urines»

Dr Joseph Mazé

L'Etat sollicité par les médecins Limousins

L'association AMLP demande à l'Etat la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies sus-décrites pour les agriculteurs, ouvriers agricoles et employés d'industries phytosanitaires, la fin des dérogations à l'interdiction européenne des épandages aériens, la réduction des risques actuels lors des épandages, la séparation de l'activité de conseil et de l'activité de vente de produits phytosanitaires, l'interdiction de l'usage de pesticides dans les zones non agricoles, l'étiquetage précis des produits alimentaires, la disparition complète de résidus de pesticides dans les produits alimentaires, l'Autorisation de Mise sur le Marché revue pour les produits actuellement utilisés et à venir, confiée à des laboratoires indépendants pour des tests adaptés et financés par les industriels, délivrée par les ministères de l'agriculture, santé et environnement de façon conjointe. Tout médecin peut signer l'appel de l'association sur le site www.alerte-medecins-pesticides.fr. Il a recueilli près de 800 signatures de médecins au niveau national.

A cela il faut ajouter l'effet cocktail. «Une substance seule peut n'induire aucun trouble sur les hormones, mais associée à une ou plusieurs autres, elle devient toxique».

Le Docteur Périnaud a montré enfin les insuffisances de la réglementation actuelle. Les produits phytosanitaires obtiennent leur Autorisation de Mise sur le Marché suite aux conclusions d'études menées par l'industriel. L'AMM est délivrée seulement par le ministère de l'Agriculture. L'ANSES (Agence nationale de sécurité sa-

«Son conseil n'a pas été suivi».

Le débat qui suivit la conférence fut riche. Les limites existantes, comme l'endettement de certains agriculteurs, expliquant notamment la lenteur de certaines décisions, ont été évoquées. La «charte zéro pesticides», proposée depuis 2009 par les associations pour la défense de l'environnement et mise en place par des collectivités comme la Ville de Tulle a été saluée. Une cinquantaine de collectivités en Corrèze et plus de 150 en Limousin se sont engagées. Des solutions envisageables ont

● LE CHIFFRE

90%

C'est le pourcentage de la population française qui possède dans le corps des traces d'organophosphorés (produit chimique organique de synthèse dérivé du phosphore). Beaucoup d'organophosphorés sont de puissants agents neurotoxiques. Ils représentent une des causes les plus fréquentes d'empoisonnement dans le monde entier